



■ **UKRAINE**
Solidaire et pour la paix



■ **OIT**
Gilbert Houngbo
nommé directeur général

FONCTION **PUBLIQUE**



DÉCRYPTAGE
L'ORGANISATION
TERRITORIALE DE L'ÉTAT



1er MAI

AGENTES DE LA FONCTION PUBLIQUE :
MOBILISÉ-ES ENSEMBLE



Le 1er mai: déterminé·es, toujours et encore!

Au moment où ces lignes sont écrites, le mouvement syndical doit déjà prendre les premières dispositions qui s'imposent pour répondre aux défis posés par la fracturation toujours plus conséquente de la société française et la bête immonde qui ne cesse de la ronger.

C'est pourquoi, dans une déclaration en date du 12 avril, la CGT a affirmé haut et fort : « Pas une voix pour l'extrême droite, elle doit être combattue partout ».

Par ailleurs, ensemble, les organisations syndicales de la Fonction publique, CGT, FSU, Solidaires, Unsa, ont rappelé leur attachement aux valeurs démocratiques et leur rejet des thèses de l'extrême-droite.

Ces mêmes organisations appellent les personnels de la Fonction publique,

fonctionnaires et agents non-titulaires, actifs et retraités, à se mobiliser, dans l'unité la plus large, le 1er mai 2022.

À l'opposé de celles et ceux qui, sous l'aiguillon des organisations patronales et plus particulièrement du Medef, n'ont cessé et ne cessent de servir les intérêts du capital, l'urgence de procéder à d'autres choix est nécessaire et possible.

C'est pourquoi il est nécessaire de rompre avec le libéralisme autoritaire du quinquennat d'Emmanuel Macron.

C'est dans ce sens que la CGT propose une autre appropriation des richesses produites par le monde du travail à commencer par l'augmentation des salaires et des pensions, l'emploi de toutes et tous, la réduction du temps de travail tout au long de la vie avec les 32 heures et le droit à la retraite à 60

ans, la reconquête d'une sécurité et d'une protection sociale intégrale, des services publics au service de l'intérêt général...

Contrairement à certaines intentions, il s'agit aussi de défendre et consolider une Fonction publique de carrière fondée sur le statut général des fonctionnaires, acquis du programme du Conseil national de la Résistance.

Rompre avec le capitalisme, c'est aussi permettre la prospérité de toutes et tous, en France et ailleurs.

C'est agir pour construire la paix dans le monde entier et mettre fin aux guerres.

Internationalistes nous avons été. Internationalistes nous sommes. Internationalistes nous serons!

No pasaran ! ♦

		10	■ Petit glossaire de la jungle des DDI
3	ACTU ■ Plus que jamais mobilisé·es pour nos revendications	12-13	SERVICE PUBLIC ■ Modèle 3DS suréquipé, le tout terrain du capital...
4	■ Agentes et agents de la Fonction publique : mobilisé·es ensemble le 1er mai	14-15	INSTANCES ■ Compte rendu du CSFPE du 29 mars
5	■ Halte à l'austérité sur nos salaires.	15	RETRAITE ■ Plus forts, plus déterminés, plus combatifs dans l'unité
6	INTERNATIONAL ■ OIT	16	SANTÉ ■ Plan santé au travail : sans ambition
6	■ Assassinat de Federico Martin Aramburu	17	ÉLECTIONS PRO ■ Retour sur le webinaire du 25 mars
7	■ Un convoi intersyndical pour l'Ukraine	18-19	VIE SYNDICALE ■ Branches d'activités revendicatives, collectifs et pôles UFSE
7	■ Non à la guerre	19	LIVRE ■ Rose Zehner & Willy Ronis de Tanguy Perron
8	■ Construire un monde de paix		
9-10	MISSIONS ■ L'organisation interministérielle de l'État		
10-11	■ OTE : dernière étape... avant la prochaine		
11	■ Une évolution réglementaire qui laisse toute latitude aux préfets		



ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :
UFSE-CGT

SIRET : 784312043 00036
ADRESSE POSTALE : 263, Rue de Paris
case 542 - 93 514 MONTREUIL CEDEX
TEL. : +33155827756
MEL : ufse@cgt.fr
SITE : www.ufseogt.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
RESPONSABLE DE REDACTION :
Patrick Désiré
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION, PAO :
Stéphane Jéhanno
COMITÉ DE RÉDACTION :
Catherine Bartoli, Christophe Delecourt, Patrick Désiré,
Dominique Duhamel, Stéphane Jéhanno,
Armand Mallier, Olivier Miffred, Josiane Tack.

CREDIT PHOTOS :
Sauf mention expresse
© UFSE-CGT

IMPRIMEUR :
RIVET PRESSE EDITION SARL
SIRET : 405 377 979 00019
ADRESSE POSTALE : BP 15577
24 rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges CEDEX 9
TEL. : 05 55 04 49 50 - FAX : 05 55 04 49 60
accueil@rivet-pe.com

AUTRES MENTIONS
Dépôt légal : À parution
ISSN : 0762-9044
Prix de vente : 1,50 €
Périodicité : Mensuel
Date de parution : Sur couverture
numéro de CPPAP : 0922-S-06197



Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org



Plus que jamais mobilisé·es pour nos revendications

Quel que soit le résultat de l'élection présidentielle, la mobilisation sera nécessaire. Les raisons sont nombreuses.

La situation économique et sociale est en effet marquée par l'aggravation des inégalités, de la précarité et par la crise écologique qui s'accélère dangereusement. Les questions des salaires, des services publics, de protection sociale et de transition écologique devraient être au cœur des débats et amener des réponses concrètes.

Enfin, l'exigence de paix est aussi une revendication syndicale dans le contexte terrible des guerres notamment en Ukraine. C'est pourquoi les organisations syndicales CGT, UNSA, Solidaires, FSU, UNEF, VL, MNL et FIDL appellent d'ores et déjà à préparer un 1er mai revendicatif pour faire de cette journée un temps fort de la mobilisation pour les salaires, les pensions, la protection sociale, les emplois, les services publics, l'engagement de la rupture écologique, la paix.

Pour une rupture profonde en matière salariale et pour les pensions. Avec un taux d'inflation qui s'emballa, la situation faite aux agent·es du public comme aux salarié·es, aux retraité·es, aux privé·es d'emploi comme aux étudiant·es n'est plus tolérable tandis que les milliardaires en France ont accumulé 236 milliards supplémentaires lors de la pandémie. Dans le public comme dans le privé, le travail des salarié·es doit être reconnu à la hauteur de sa valeur, des richesses qu'il crée, et garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Les étudiant·es doivent pouvoir faire leurs études sereinement sans subir la précarité. Les pensions de retraite doivent être également revalorisées. Le 1er mai, exigeons des mesures fortes et générales d'augmentation des salaires et des pensions, des bourses étudiantes et un plan de rattrapage des pertes accumulées.

SERVICES PUBLICS

Pour arrêter de malmenager les services publics. Alors que les services publics contribuent à répondre aux besoins de la population et à réduire les inégalités, pour les organisations syndicales, il est aujourd'hui temps de reconnaître la valeur et l'engagement de leurs agent·es en améliorant leurs conditions de travail et en revalorisant d'urgence le point d'indice. L'urgence est en effet au renforcement et à la consolidation des statuts, à l'embauche massive et à la juste rémunération de tous les fonctionnaires.

ASSURANCE CHÔMAGE

Pour défendre et conforter notre modèle social. Les organisations syndicales continuent d'exiger la suppression de la réforme de l'assurance chômage, comme elles s'opposent à tout projet visant à reporter l'âge légal de départ en retraite. La préservation de notre modèle social et de son financement passe par la lutte contre le chômage, par les augmentations de salaires, par la lutte contre l'évasion fiscale ou encore par la fin des exonérations de cotisations sociales non compensées par l'État.

ÉCOLOGIE

Pour la transition écologique. Ce 1er mai doit être l'occasion d'exprimer la nécessité de mesures fortes et immédiates pour éviter les conséquences dramatiques du dérèglement climatique pour les écosystèmes et les populations. Cette question concerne au tout premier chef le monde du travail.

EXTRÊME-DROITE

Pour lutter contre les semeurs de haine. Les organisations s'indignent de la montée des discours d'extrême droite

qui propagent la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme et qui rejettent les luttes sociales, féministes, humanistes, ou encore d'identités sexuelles et de genre. Les organisations appellent à faire de ce 1er mai un moment fort de réaffirmation des valeurs de solidarité et d'égalité et d'opposition à toutes les formes de discriminations.

PAIX

Pour la paix et la solidarité internationale. Fidèle à sa tradition internationaliste, le mouvement syndical placera aussi ce 1er mai sous le signe de sa solidarité avec le peuple ukrainien, et tous les peuples victimes des guerres. Les réfugié·es, d'où qu'elles et ils viennent doivent être accueilli·es dignement et sans discrimination, les citoyen·nes russes et biélorusses qui expriment leur opposition à la guerre doivent être soutenu·es. Nos organisations dénoncent l'agression de la Russie et militent pour la paix. Celle-ci passe par un retrait immédiat des troupes russes du sol ukrainien et par le retour à la diplomatie afin de dégager une solution respectueuse des droits des peuples et du droit international. Les crimes de guerre doivent être dénoncés et punis quel que soit le pays où ils sont commis. Enfin, les organisations syndicales exigent une politique d'accueil humaniste qui soit la même pour toutes et tous les réfugié·es quels que soient leurs pays d'origine.

Pour toutes ces raisons, la CGT, l'UNSA, Solidaires, la FSU, l'UNEF, la VL, le MNL et la FIDL appellent salarié·es, agent·es public·es, jeunes, retraité·es ou encore les privé·es d'emploi à participer aux rassemblements et aux manifestations le plus massivement possible le 1er mai. ♦

AGENTES ET AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE : MOBILISÉ-ES ENSEMBLE LE 1er MAI

Les organisations syndicales de la Fonction publique se félicitent de l'appel unitaire interprofessionnel à la mobilisation pour le 1er mai qui vient d'être rendu public. Elles s'investissent sans réserve dans cet appel.

Les enjeux écologiques, des services publics, du pouvoir d'achat, de la protection sociale et des retraites sont d'ores et déjà au cœur de l'actualité et le seront davantage encore à la fin avril.

Dans les circonstances graves et particulières que nous connaissons aujourd'hui, ce 1er mai sera aussi l'occasion pour le mouvement syndical de rappeler sa dimension internationale et sa solidarité pleine et entière avec le peuple ukrainien, toutes celles et ceux qui vivent en Ukraine, ou qui ont dû la fuir, qui subissent l'intolérable agression armée de Poutine. Cette solidarité s'exprime également avec les travailleuses et travailleurs russes qui subissent les conséquences de la guerre et le régime autoritaire, et qui, nombreux, ne sont pas d'accord avec cette guerre et combattent leur gouvernement.

À proximité immédiate du premier tour de l'élection présidentielle, nos organisations syndicales rappellent leur attachement aux valeurs démocratiques et leur rejet des thèses de l'extrême droite.

Pour la Fonction publique, de nouveau rudement mise à mal ces dernières années, ensemble, nos organisations syndicales exigent :

- Une forte et urgente augmentation salariale, principalement axée sur la hausse de la valeur du point d'indice, sur l'attribution d'un nombre de points d'indice identique pour tous-tes, une meilleure

reconnaissance des qualifications, de plus grandes amplitudes de carrière, des mesures structurantes pour conquérir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et une revalorisation des pensions.

- Des créations d'emplois statutaires dans les nombreux secteurs des trois versants de la Fonction publique qui en ont besoin.

- Des dispositifs concrets permettant de combattre et de résorber la précarité, en commençant par des plans de titularisation.

- Le renforcement du Statut général, garantie pour les citoyens d'un agent public neutre et impartial dans l'exercice de ses missions publiques.

- L'amélioration des conditions de travail et de l'organisation du travail pour une meilleure protection de la santé et sécurité pour l'ensemble des agents des trois versants de la Fonction publique.

- L'arrêt des régressions en matière de retraite et de pension civile - avec en particulier notre opposition à toute mesure de report

de l'âge légal – et, à l'inverse, des améliorations pour toutes et tous.

- Une place prépondérante à la démocratie sociale, le respect des prérogatives des organisations syndicales représentatives et des droits syndicaux ainsi que des organismes consultatifs.

- Des budgets conséquents et ambitieux permettant de satisfaire ces revendications.

Pour la CGT Fonction publique, la FSU, Solidaires Fonction publique et l'UNSA Fonction publique, ces sujets devront impérativement s'inscrire dans un véritable processus de négociation.

PAS UNE, PAS UN

D'ENTRE NOUS

NE DOIT MANQUER AUX

MOBILISATIONS DU 1er MAI !



Paris, 1er mai 2002

Halte à l'austérité sur nos salaires



©AdobeStock

Depuis le début de l'année 2022, la question des salaires est devenue la préoccupation majeure des Français.

Les crises multiples que nous affrontons vont produire des effets dont nous ne pouvons encore mesurer toute l'ampleur.

HAUSSE DES PRIX

Le retour brutal à une inflation durable représente un risque qui devient de plus en plus probable, pour l'année 2022, celle-ci pourrait s'établir autour de 4 % en France.

Durant les vingt dernières années, l'écart de traitement public/privé s'est creusé en défaveur du public et le nombre d'agents au SMIC a doublé durant les vingt dernières années.

Le salaire des fonctionnaires, notamment les plus bas, ceux de nos collègues de catégorie C, est un sujet qui mérite une réponse immédiate.

Le maintien du gel de la valeur du point d'indice conduit inévitablement à une aggravation de la paupérisation, déjà en cours, des fonctionnaires ce qui devient intenable politiquement, surtout dans le cadre d'une campagne électorale.

C'est dans ce contexte que la ministre de la Fonction publique a annoncé un dégel de la valeur du point d'indice, alors qu'elle avait toujours affirmé qu'une hausse générale des salaires dans la Fonction publique n'était pas d'actualité.

Cette situation salariale dégradée est d'abord le résultat des politiques d'austérité mises en œuvre dans la Fonction publique depuis de nombreuses années par les différents gouvernements. Ce qui s'est traduit par un gel quasi continu de la valeur du point d'indice depuis 2010, impliquant de fait un décrochage par rapport à l'inflation et une perte de plus de 10 % de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires durant cette période.

NÉCESSITÉ D'INDEXER LE POINT

Sans un système pérenne d'indexation de l'ensemble des traitements sur l'inflation, les annonces de mesures pour les bas salaires auront pour effet collatéral de tirer toutes les qualifications vers le SMIC et de comprimer un peu plus des carrières des fonctionnaires.

Ce revirement du pouvoir en place n'est que conjoncturel, la ministre de la Fonction publique considère toujours que le système actuel de rémunération des fonctionnaires, principalement basé sur la valeur du point d'indice, est « à bout de souffle ».

Derrière cette vision, il y a la volonté d'imposer un changement de logique, en différenciant les salaires des agents en fonction des emplois qu'ils occupent et des tâches qu'ils acceptent de réaliser, comme cela a été clairement assumé par le candidat Macron.

POUR UNE REVALORISATION SIGNIFICATIVE

Il est à noter que ce pouvoir se com-

porte comme si les échéances électorales n'étaient qu'une simple étape, dont les résultats sont déjà connus, et qu'il fallait d'ores et déjà prévoir l'application du programme du candidat Macron.

Il s'agit, pour lui, de privilégier une logique d'emploi à la notion de carrière jusqu'ici en vigueur dans la Fonction publique.

Nous pouvons légitimement craindre que ces annonces qui n'ont pour l'instant fait l'objet d'aucun chiffrage ni d'aucune discussion aient pour seul but d'aboutir après les élections, à une hausse limitée de la valeur du point tout en engageant des discussions qui présenteraient comme inéluctable la fin des augmentations générales, un recours massif aux primes, voire la fin de la valeur unique du point d'indice et des grilles indiciaires pour les trois versants.

Pour la CGT il est essentiel et urgent de redonner du sens à l'action et à l'engagement public par une revalorisation significative des salaires et des carrières de l'ensemble des personnels. Il est aussi nécessaire de discuter de la rémunération de nos collègues contractuels et des problématiques d'égalité salariale Femme/Homme et ces sujets doivent faire partie des discussions.

Nous devons nous emparer de ces questions salariales sans s'illusionner sur les objectifs de ce gouvernement, mais en construisant les mobilisations qui nous permettront d'obtenir des avancées concrètes, quels que soient les résultats électoraux. ♦



OIT

Gilbert Houngbo nommé

directeur général

Le conseil d'administration du Bureau international du travail vient de désigner un nouveau directeur général en la personne de Gilbert Houngbo. La CGT salue cette élection qui porte, pour la première fois, à la tête de l'Organisation Internationale du travail, un représentant du continent africain.

Le nouveau Directeur général du BIT, originaire du Togo, est reconnu pour le travail qu'il a accompli dans plusieurs organisations du système multilatéral (ancien Secrétaire général adjoint des Nations unies, directeur du programme des Nations unies pour le Développement), dernièrement au sein du Fonds international de développement agricole (FIDA) à Rome. Et, il connaît aussi très bien l'OIT, dont il a été le Directeur adjoint en charge des opérations sur le terrain de 2013 à 2017.

Gilbert Houngbo était soutenu par le mouvement syndical international et porte une vision largement compatible avec les objectifs que nous fixons à une institution comme l'OIT.

Il a ainsi déclaré, lors de sa campagne, que « les solutions mondiales aux nouveaux défis et opportunités doivent être centrées sur les valeurs humaines, environnementales, économiques et sociétales.

En bref, un nouveau contrat social mondial s'impose », ajoutant vouloir « repositionner l'OIT

au cœur de l'architecture sociale mondiale et atténuer le risque de voir sa stature s'éroder ».

Les valeurs de l'OIT doivent effectivement être confortées, notamment celles qui reposent sur la défense des libertés syndicales – dont l'exercice du droit de grève fait partie – et le droit à la négociation collective.

Nous attendons aussi du nouvel élu qu'il consacre les questions de santé et sécurité au travail au rang de convention fondamen-

tale de l'OIT et qu'il impose aux multinationales le respect des normes internationales du travail.

Dans ce scrutin, Gilbert Houngbo était opposé, entre autres, à Muriel Pénicaud, ancienne ministre du travail, qui assume un bilan marqué par l'affaiblissement des garanties collectives, du droit à la représentation des travailleurs et, plus généralement, du Code du travail en France.

Les mesures qu'elle a parraînées durant son ministère portent atteinte à six conventions de l'OIT et font l'objet de deux plaintes communes à plusieurs organisations syndicales françaises dont la CGT. Il est d'ailleurs temps que l'OIT se prononce enfin sur ces plaintes !

La CGT félicite donc Gilbert Houngbo pour son élection et formule le vœu qu'elle soit le signal d'un retour aux valeurs de la déclaration de Philadelphie, adoptée par l'OIT en mai 1944.

Ce texte essentiel établit la primauté du progrès social et humain sur les considérations économiques et financières et proclame qu'une « paix durable ne peut être établie que sur la base de la justice sociale. » ♦

Assassinat de Federico Martin Aramburu : le monde du sport en deuil et en colère

Depuis samedi 19 mars, le rugby et plus largement l'ensemble du monde du sport est sidéré. Federico Martin Aramburu, ancien rugbyman international, a été assassiné par balles dans les rues du 16^e arrondissement de Paris.

L'ensemble des actrices et des acteurs du monde du sport syndiqués à la CGT FERC Sport avec leur fédération adressent leurs condoléances et leur soutien à la famille et aux proches de Federico Martin Aramburu.

Les débuts de l'enquête révèlent l'implication d'au moins deux militants d'extrême-droite. Venu voir le Crunch du Tournoi des 6 Nations à Saint-Denis, l'ancien international de rugby argentin de 42 ans et double vainqueur du bouclier de Brennus avec le Biarritz Olympique se serait interposé alors que des invectives

racistes fusaient depuis le groupe de son assassin présumé, Loïk Le Priol. Après l'altercation, ce dernier aurait suivi en voiture Federico avec deux autres individus : c'est alors que Federico Martin Aramburu a été abattu.

Le principal suspect, Loïk Le Priol, est un personnage tristement connu pour son engagement dans les milieux les plus violents de l'extrême-droite. Il vient tout juste d'être interpellé en Hongrie.

Si les faits étaient avérés, cet assassinat s'inscrirait alors dans une longue liste d'actes violents commis par l'extrême-droite. Ces actes se multiplient ces derniers mois, notamment contre des représentant-es syndicaux et syndicales et des militant-es associatif-ves ou politiques.

La CGT FERC Sport réaffirme son combat contre l'idéologie haineuse et la violence de l'extrême-droite et leur oppose une vision du sport comme un élément central de l'éducation populaire et du vivre-ensemble. Le racisme n'a pas sa place, ni dans nos structures sportives, ni dans le reste de la société ! ♦

Un convoi intersyndical pour l'Ukraine

Appel unitaire des organisations syndicales françaises !

(FO, UNSa, FSU, CFE-CGC, CFTC, CFDT, CGT, Solidaires)

Depuis le 24 février, la guerre en Ukraine a déjà fait plusieurs milliers de victimes civiles, dont plus d'une centaine d'enfants, et des milliers de blessé·e·s. Les civils sont des cibles de guerre.

Ensemble, nous condamnons l'invasion de l'Ukraine par les armées russes, en violation de la souveraineté ukrainienne et de la charte des Nations Unies. La responsabilité de la guerre en cours incombe à Vladimir Poutine et à son régime. Sa décision fait basculer les relations internationales dans une période instable et dangereuse. Le rétablissement d'une paix durable en Europe passe par un retrait immédiat des troupes russes du sol ukrainien et le retour à la diplomatie afin de dégager une solution respectueuse des droits des peuples.

Dans ce contexte alarmant, nos organisations affirment leur solidarité :

- avec la population d'Ukraine qui résiste à l'agression, avec les travailleurs et travailleuses et les organisations syndicales ukrainiennes.
- avec les réfugié·e·s qui par centaines de milliers fuient le conflit. Les frontières européennes doivent être ouvertes et l'assistance garantie pour l'ensemble des réfugié·e·s, quelle que soit leur nationalité ou leur couleur de peau.
- avec celles et ceux qui en Russie et au Bélarus s'opposent à la guerre, bravant la répression politique.

Nos organisations rappellent leur opposition à toute escalade militaire dont les conséquences, imprévisibles, peuvent conduire à un engrenage et à une confrontation des impérialismes au détriment des peuples.

Les organisations syndicales françaises signataires souhaitent coordonner une solidarité avec la population d'Ukraine de façon unitaire. Nous encourageons nos équipes syndicales, partout où c'est possible, à développer les initiatives de solidarité dans une démarche intersyndicale. Un convoi intersyndical pour l'Ukraine, affrété par train, est en cours de constitution afin de matérialiser notre solidarité en fournissant une aide matérielle, des produits de première nécessité et de soins aux populations ukrainiennes victimes de la guerre.

Non à la guerre : retrait immédiat des troupes russes !

Solidarité avec la population d'Ukraine !

Paix en Ukraine –

Libertés en Russie et au Belarus !

ADRESSEZ VOS DONS

À L'ORDRE DE « SOLIDARITÉ UKRAINE »

Soit par virement

(ATTENTION de veiller à mentionner – SOLIDARITÉ UKRAINE)

IBAN FR76 4255 9100 0008 0035 9721 126

Par chèque à : L'AVENIR SOCIAL 263, rue de Paris – case 419 – 93514 MONTREUIL cedex

Un reçu sera envoyé

à chaque donateur·trice individuel·le

(66 % du montant des dons

sont déductibles des impôts)



NON À LA GUERRE :

Retrait immédiat des troupes russes,

Solidarité avec le peuple ukrainien

Nos organisations, CGT, FSU et Solidaires, condamnent l'invasion de l'Ukraine par les armées russes, en violation de la souveraineté ukrainienne et de la charte des Nations Unies. La responsabilité de la guerre en cours incombe à Vladimir Poutine et à son régime: sa décision fait basculer les relations internationales dans une période instable et dangereuse. Une paix durable en Europe de l'Est passe par un retrait immédiat des troupes russes du sol ukrainien et le retour à la diplomatie afin de dégager une solution respectueuse des droits des peuples.

Depuis le 24 février, les bombardements et les combats ont déjà fait plusieurs centaines de victimes civiles, dont plus d'une dizaine d'enfants et des milliers de blessé·e·s. Les civils deviennent des cibles de guerre. Dans ce contexte alarmant, nos organisations affirment leur solidarité:

> Avec le peuple ukrainien qui résiste courageusement à l'agression, et en particulier avec les travailleurs et travailleuses et les organisations syndicales ukrainiennes;

> Avec les réfugié·e·s qui par centaines de milliers fuient le conflit. Les frontières européennes doivent être ouvertes et l'assistance garantie pour l'ensemble des réfugié·e·s, quelle que soit leur nationalité ou leur couleur de peau;

> Avec celles et ceux qui en Russie et en Biélorussie s'opposent courageusement à la guerre, bravant la répression politique.

> Nos organisations rappellent leur opposition à toute escalade militaire dont les conséquences, imprévisibles, peuvent conduire à un engrenage et à une confrontation des impérialismes au détriment des peuples. La voie vers une paix à long terme passe par la diplomatie, un désarmement négocié, le financement de plans pour la justice sociale et climatique qui devrait être la priorité des États plutôt que la relance des budgets militaires ou l'élargissement de l'OTAN.

Sur ces bases, nos organisations, CGT, FSU et Solidaires, appellent à participer aux manifestations pour la paix qui auront lieu partout en France le samedi 5 mars et ensuite.

Dans l'immédiat, nos organisations disent aussi leur disponibilité à organiser, de façon intersyndicale, des opérations de solidarité concrète à destination des populations touchées par le conflit.

Construire un monde de paix

Communiqué de la fédération nationale des travailleurs de l'État FNTE-CGT



©AdobeStock

Le 24 février, l'autocrate Poutine a décidé d'entraîner son pays dans la guerre en attaquant son voisin Ukrainien. La FNTE CGT joint sa voix à tous les pacifistes qui exigent l'arrêt immédiat de la guerre en Ukraine et le règlement pacifique du conflit entre les deux pays concernés.

Les milliers de vies menacées en Ukraine mais aussi en Russie exigent une mobilisation des peuples pour imposer un cessez-le-feu, le retrait des troupes russes et une Ukraine indépendante. Dans cette période de guerre il faut prendre en compte la crise du capitalisme et la concurrence sur les ressources notamment énergétiques telles que le gaz ou le pétrole.

Il y a derrière cette situation des enjeux de rapports de force et de réorganisation mondiale.

Aucune confiance aux dirigeants de ce monde ni aux industriels de l'armement

Alors que la majeure partie du monde est sensible aux opérations menées en Ukraine, les grandes manœuvres sont engagées pour doter l'Europe d'une défense commune.

Profitant de l'émotion générale, le président (Français et Européen) Macron avance son concept d'autonomie stratégique. Fin Mars, les 27 pays membres de l'union ont accouché d'une boussole stratégique déclinée en quatre grands thèmes: agir, sécuriser, investir, coopérer.

Pour ce faire, les États sont invités à investir encore plus dans leurs moyens de défense. Des « aides » seraient apportées à certains pays, notamment sous forme de baisse de TVA! L'autonomie

de défense européenne est un leurre, l'Europe reste placée sous responsabilité de l'OTAN, donc des États-Unis.

Quelles conséquences pour l'indépendance et la souveraineté nationale ?

Quel débat national et citoyen pour décider de ce qui pourrait entraîner notre pays dans une spirale dans laquelle le risque de guerre ne peut que se développer ?

Comme toujours en période de guerre, les grands gagnants restent aujourd'hui les industriels de l'armement dont les cours en bourse explosent. Les dépenses militaires sont annoncées en forte hausse. Il est bon de rappeler, par exemple, que l'industriel italien Leonardo a un carnet de commandes de 25 millions d'Euros avec la Russie et de 8 M€ avec... l'Ukraine. La France (Thales et Safran) aurait livré, depuis 2015, pour 150 millions d'Euros de systèmes d'armement à la Russie au travers de 76 (!) licences d'exportations délivrées par le gouvernement Hollande et Macron, et ce malgré un embargo Européen datant de 2014. Quand il s'agit de faire du fric, le gouvernement français, comme d'autres sait détourner les yeux.

À l'heure où sont écrites ces lignes, l'issue militaire en Ukraine est incertaine avec un faible espoir que les premières négociations entre Russes et Ukrainiens passent par une volonté réelle d'aller au cessez-le-feu.

Comme le disait Jean Jaurès « Le capitalisme porte la guerre comme la nuée porte l'orage. »

Œuvrer pour la paix et la sécurité doit être le seul objectif

La FNTE tient à réaffirmer les positions de son dernier congrès à savoir :

- La revalorisation du rôle de l'ONU
- La sortie de la France de l'OTAN et sa dissolution.

- La mise en place d'un *Pôle public national de défense* pour garantir la souveraineté et l'indépendance de notre territoire et observer un contrôle accru sur les marchés de l'armement.

La FNTE CGT fait sienne les déclarations du Mouvement de la Paix :

- Après la cessation des actions de guerre, mettre en œuvre les accords de Minsk qui impliquent le respect de la souveraineté et de l'intégrité de l'Ukraine avec un statut d'autonomie des républiques du Donbass, dans un cadre multilatéral validé par l'ONU, l'OSCE, la Russie et l'Ukraine.

- L'octroi à l'Ukraine d'un statut de sécurité collective, d'indépendance et de neutralité, garanti par l'ONU et par la présence sur le terrain d'une force d'interposition de l'ONU.

- L'arrêt des livraisons d'armes, conformément à l'article du traité sur le commerce des armes ratifié le 24 décembre 2014, interdisant la vente d'armes aux pays en guerre.

La FNTE CGT appelle l'ensemble des actifs, retraités, jeunes à participer aux mobilisations organisées pour un cessez-le-feu et l'arrêt de l'agression russe, sans oublier le soutien aux forces pacifistes russes.

Pour le peuple Ukrainien, mais aussi celui du Yémen, de Syrie, d'Azerbaïdjan, de Palestine, de Lybie et partout où des populations souffrent, nous devons réaffirmer et agir en nombre pour un monde de paix. ♦



©AdobeStock

DOSSIER

L'ORGANISATION INTERMINISTÉRIELLE DE L'ÉTAT

Tenter de se retrouver dans le maquis des sigles et acronymes, pas toujours simple. Pour y voir plus clair, nous essaierons sur plusieurs numéros de décliner les missions des différents services déconcentrés dans les directions départementales interministérielles.

Depuis maintenant près de douze ans qu'elles ont été créées, les directions interministérielles de l'État (directions départementales et régionales interministérielles DDI et DRI) restent des objets mal identifiés auprès des citoyens comme au sein de nombreux services de l'État. Issues de la RéATE (réorganisation de l'administration territoriale de l'État) en 2010, elles ont été mises en place dans le contexte de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et symbolisent la complexité d'un État qui désorganise ses directions territoriales par de violents à-coups, sans se préoccuper du sens des missions ni des agents qui les conduisent.

SERVICES À LA DÉCOUPE

Pour expliquer ce que sont les directions interministérielles, il faut d'abord prévoir du temps (beaucoup) et de l'aspirine (énormément). Alors essayons de le faire à travers une image : celle de l'État qui a décidé de jouer au sorcier avec ses services déconcentrés en découpant et rassemblant ses directions pour en créer de nouvelles. Des milliers d'agents ont perdu leurs repères habituels du jour au lendemain : les règles ont évolué, les collègues du bureau d'à côté ont changé de direction, les circuits hiérarchiques se sont complexifiés, les dénominations des directions

ont été remplacées par des sigles non identifiables, etc. et les Directions départementales interministérielles ont été rattachées directement aux services du Premier ministre dans un premier temps avant de passer sous la coupe du ministère de l'intérieur au 1er janvier 2021, tandis que les directions régionales sont restées pilotées par les ministères ou transformées pour tout ou partie en agences.

Ainsi ont été réorganisés les services départementaux et régionaux traditionnels des ministères des solidarités (DDASS et DRASS), de l'agriculture, de l'environnement (DDE et DRE), de la jeunesse et des Sports, de la concurrence et de la répression des fraudes (DDCCRF), du travail (DIRECCTES) et certains services du ministère de l'Intérieur. Chaque type de ces nouvelles directions a pu hériter d'une dénomination exotique parfois imprononçable (comme les anciennes DRDJSCS). Comme cela ne suffisait pas, les gou-

vernements ont régulièrement rajouté un coup de moulinette à ce *mécano* déjà très complexe. Le dernier en date, au 1er avril 2021, a recombinaé les directions de la cohésion sociale (DDCS/DDCSPP et DRJSCS) avec les directions du ministère du travail (DIRECCTES et leurs unités territoriales) pour créer DDETS et DREETES.

Il existe ainsi aujourd'hui **trois catégories de DDI** :

- Les directions départementales des territoires (**DDT et DDTM** pour les départements ayant un littoral),
- Les directions départementales de la protection des populations (**DDPP**) ;
- Les directions départementales de l'emploi du travail et de la solidarité (**DDETS ou DDETS-PP** lorsqu'elles fusionnent les DDETS et DDPP dans les départements de **moins de 40000** habitants).

Globalement, dans chaque département de métropole, il y a donc une DDT ou une DDTM, il y a aussi une DDETS et une DDPP ou une DDETSPP.

Au total on compte environ 235 DDI sur le territoire : 68 DDT, 24 DDTM, 51 DDPP, 47 DDETS, 45 DDETSPP...

Ce comptage indique par lui-même que chaque département n'est pas doté de la même manière en DDI.

Quant aux types directions régionales, elles sont cinq aujourd'hui dans le périmètre de l'administration terri-

Des milliers d'agents
ont perdu leurs
repères habituels du
jour au lendemain

toriale de l'État: les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (**DREETS**), les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (**DREAL**), les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (**DRAJES**), les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (**DRAAF**) et les directions régionales des affaires culturelles (**DRAC**). Les autres structures régionales — les directions régionales des finances publiques, les rectorat d'académie et les agences régionales de santé (ARS) — sont pour l'heure non comprise dans ce champ.

La région parisienne et les DOM, ont pour leur part été dotés d'une organisation spécifique.

DES DIRECTIONS AUX PÉRIMÈTRES FLUCTUANTS

Depuis leurs créations elles n'ont cessé d'être un laboratoire d'idées et leurs agents, des cobayes. La loi du 16 janvier 2015 instaurant la fusion des régions a été particulièrement marquante puisqu'elle a conduit l'État à se réorganiser et à fusionner certaines directions régionales entre elles, et par-

fois avec des directions départementales: ce fut le cas des « DRDJSCS », le deuxième D permettant d'identifier la direction départementale « déléguée » fusionnée avec la direction régionale et qu'il a fallu ensuite dé-fusionner en janvier 2021 pour créer à nouveau de nouvelles directions.

Il faut être clair, la création des directions interministérielles a bien été réalisée dans le but de réaliser des économies substantielles. Et la machine a fonctionné à plein régime puisque l'échelon départemental (les DDI) a perdu 30 % de ses effectifs en moins de 10 ans. Une évolution qui a conduit à diluer et casser les missions et à éloigner le service public du citoyen usager.

L'instabilité permanente de ce secteur, qui ne cesse d'évoluer en termes de périmètre, pèse fortement sur les agents et le ministère de l'intérieur, à la lecture des résultats très négatifs du dernier baromètre social des DDI, a dû lui-même reconnaître que « *les signes de cette dégradation pressentie sont à mettre en lien avec leur manque de visibilité sur l'avenir de leur structure, de leur mission et plus précisément de leur place au sein des DDI* ». ♦

Petit glossaire de la jungle des DDI

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

> La DDT a succédé aux services de l'équipement (DDE) et à ceux de l'agriculture (DDAF);

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

> La DDTM reprend de la même façon les missions des services de l'équipement (DDE), de l'agriculture (DDAF), ainsi que ceux des affaires maritimes;

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITÉ

> La DDETS regroupe les anciens services de la partie sociale des ex-directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS)

et la partie travail des ex-unités territoriales DIRECCTES;

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

> La DDPP a succédé aux services vétérinaires (DDSV) et à l'administration de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF).

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

> La DDETSPP est le regroupement des compétences de la partie Travail des ex-unités territoriales DIRECCTES, de la partie sociale des ex-directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS), des services vétérinaires (DDSV) et de l'administration de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF). ♦

OTE

ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

dernière
étape...
avant la
prochaine

En octobre 2017, après des années d'errements de réformes de l'Etat dans les territoires, nouvellement élu, le gouvernement Macron a lancé le programme *Administration publique 2022* qui a débouché sur la réforme de l'Organisation territoriale de l'Etat (OTE). Cette réforme avait pour objectifs de « clarifier la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales, de réorganiser les services déconcentrés, de gagner en efficacité et de donner plus de pouvoir de gestion aux responsables déconcentrés » selon le dossier de presse gouvernemental.

UNE RÉFORME EN DEUX ÉTAPES:

— Au 1er janvier 2021 : mise en place des DRAJES (qui regroupent la partie des services régionaux et départementaux de la jeunesse et des sports des anciennes DRJSCS et DDCCS), et la création des secrétariats généraux communs qui mutualisent au sein d'un service en préfecture, les fonctions supports (fonctions budgétaires, ressources humaines, achats, logistique et immobilier et systèmes d'information et de communication) entre préfecture et les directions départementales interministérielles (DDCCS, DDTM, DDPP) du département.

Une évolution réglementaire qui laisse toute latitude aux préfets



— Au 1er avril 2021 : regroupement des services déconcentrés du ministère du travail (DIRECCTE et UT DIRRECTE) et la partie « cohésion sociale » des ex DRJSCS et DDCS, dans des DREETS et des DDETS composant le nouveau service public de l'insertion et de soutien au tissu économique.

Cette réforme s'est déclinée en pleine crise COVID, et malgré les alertes des organisations syndicales, le gouvernement a maintenu son calendrier. Les conséquences ont été désastreuses : les agents ont été confrontés à de fortes charges de travail, à de multiples intérim, au non-remplacement de leurs collègues partis sans que leurs missions ne disparaissent. Se sont ajoutés à tout cela les dysfonctionnements chronophages générés par l'impréparation de la mise en place des secrétariats généraux communs départementaux qui à ce jour continuent de dysfonctionner. La mise en œuvre de l'OTE est devenue, malgré les alertes de l'ensemble des syndicats, le sujet principal des CHSCT.

Mais pour les tenants de la pensée libérale, l'affaiblissement de l'État local est une étape dans la perspective de minimiser, d'externaliser ou de supprimer ses missions à terme, et permettre une ouverture au secteur privé. Le projet stratégique de l'État (PSATE) déjà sur les rails en est la preuve. ♦

La mainmise du ministère de l'intérieur sur les services déconcentrés de l'État se déploie depuis plus de dix ans (Lire Fonction publique du mois de mars 2022).

Elle était déjà présente avant 2010 par exemple sur les politiques d'intégration avec la création du ministère de l'identité nationale, de l'immigration, de l'intégration, avec la captation des crédits et la restriction du champ de l'accueil aux primo-arrivants, ainsi que l'obligation de tri des publics éligibles sur les critères liés au statut...

Elle s'est poursuivie ensuite, après 2010, avec la mise en place des DDI, dépendant des préfets de département et le transfert de la responsabilité de l'ensemble des BOP au préfet de région.

Le décret n° 2020-1050 du 14 août 2020, relatif aux directions départementales interministérielles a modifié l'autorité ministérielle dont relèvent les DDI. Elles passent d'un pilotage par les services du Premier ministre (secrétariat général du gouvernement), à un pilotage direct par le ministère de

l'intérieur qui fait ainsi une véritable OPA sur les services déconcentrés de l'État. Il se donne les moyens de sa politique avec la création des secrétariats généraux communs (SGC) qui ont aspiré toutes les missions ressources humaines, les moyens des DDI et des préfetures.

Le ministère de l'intérieur a aussi repris la main sur les services de la main-d'œuvre étrangère qui reviennent en préfetures. Il met également sous son autorité, de nouvelles DDI (les DDETS-PP) même si le champ de l'inspection du travail reste hiérarchiquement indépendant du préfet. Mais l'on peut s'attendre à ce que l'État ne s'arrête pas là, et intègre dans ces directions interministérielles, certaines directions départementales et régionales qui ont pour l'heure échappé à ce traitement

(culture, finances, éducation nationale, etc.). Car pourquoi s'arrêterait-il en si bon chemin ? Il y a bien là un risque que la CGT doit anticiper.

D'autant que les préfets ont désormais la main sur tous les moyens supports à attribuer aux directions interministérielles depuis la création du programme 354 (loi de finance 2020) qui regroupe les programmes budgétaires consacrés aux moyens de fonctionnement des directions régionales, des directions départementales et des préfetures. Et la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 est devenue le véritable couteau suisse du gouvernement pour ouvrir de nouvelles possibilités.

Ainsi plusieurs textes sont venus renforcer il y a peu, les pouvoirs des préfets. En effet ils peuvent désormais recruter et licencier les contractuels dans ces directions interministérielles en lieu et place des ministères d'appartenance (arrêté du 8 août 2021 du ministère de l'intérieur). Et les préfets de région peuvent redéployer jusqu'à 3 % des effectifs régionaux qui leur sont notifiés sur tout le périmètre de l'administration territoriale de l'État en fonction des priorités locales et départementales. C'est un dispositif dont on perçoit dès lors les risques et les potentialités (néfastes) sur les agents dans les territoires.

Les élections de la Fonction publique qui se tiendront début décembre 2022 doivent devenir le moyen pour tous les agents de ces services d'adresser un message clair aux pouvoirs publics : celui du rejet de ces réorganisations funestes pour le service public, du rejet de ces politiques incessantes de réduction des effectifs en faisant le choix de placer en tête la CGT. ♦

La loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 est devenue le véritable couteau suisse du gouvernement

Modèle 3DS suréquipé, le tout terrain du capital...

3 questions à Isabelle Robert, secrétaire de la fédération équipement environnement

■ QUELLES SONT LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA LOI 3DS ?

La loi dont les premiers éléments ont été présentés par le gouvernement dans un avant-projet en décembre 2020, puis en conseil des ministres en mai 2021, en procédure accélérée au Sénat en juillet et à l'Assemblée nationale en décembre, a définitivement été votée le 9 février et promulguée le 21 février 2022.

Initialement désignée 4D pour décentralisation, déconcentration, différenciation et « décomplexification » cette dernière ayant été remplacée par « simplification », le nouveau modèle « 3DS » de la loi n'a pas changé en équipement à part quelques options. On peut même dire que celle-ci est « suréquipée » pour servir les intérêts politiques et économiques du capital.

Le volet dit *décentralisation*, doit plutôt être entendu comme l'accélération des transferts de compétences nouvelles aux collectivités qui le souhaitent avec certains moyens dans plusieurs champs de politique publique: la transition écologique (lutte contre le réchauffement climatique, biodiversité), les transports (transfert de routes nationales, de petites lignes ferroviaires et de gares...), l'urbanisme et le logement, la santé, la cohésion sociale, l'éducation. Ceci en supprimant les « doublons » État/collectivités territoriales, en donnant aux collectivités la liberté de s'organiser comme elles veulent, c'est aussi favoriser les expérimentations, par exemple la recentralisation du financement du RSA (revenu de solidarité active) en fonction des demandes des départements. Par contre il n'y a aucun nouveau volet financier autre sinon les dispositifs déjà existants dans un contexte de dotations budgétaires insuffisantes.

La *déconcentration* est à lier à la nouvelle organisation territoriale de l'État (OTE), aujourd'hui inscrite dans le projet stratégique pour l'administration territoriale de l'État (PSATE). Elle

consacre la concentration des pouvoirs par les préfets avec l'abandon, total ou partiel, et le transfert de missions à d'autres acteurs: collectivités territoriales — régions: développement économique; EPCI: urbanisme et logement; départements: famille et enfance, handicap —, opérateurs institutionnels ou privés de services publics, acteurs privés marchands ou non. La loi donne des précisions sur le rôle, les missions et la labellisation des espaces France services (maisons ou bus) portés par des acteurs de nature diverse.

Le volet *simplification* fait suite à la loi de 2020 d'accélération et de simplifica-

Une mise en concurrence des territoires et des populations en fonction des choix politiques, des moyens de chaque collectivité

tion de l'action publique qui facilitent la numérisation des procédures et supprime certaines formalités. Il institue le partage de données entre les administrations, l'allègement des normes, la diminution des contraintes réglementaires, l'allègement ou la suppression des enquêtes publiques, le raccourcissement des délais de recours, l'allongement des délais de mise en œuvre obligatoire de mesures. L'objectif étant de laisser plus de place et de liberté pour les entreprises et le marché.

Mais ce qui caractérise le plus la loi 3DS c'est la *différenciation territoriale* dont le principe est inscrit dans la loi poussant au plus loin les possibilités constitutionnelles. Ceci pour donner aux élus locaux de nouveaux pouvoirs normatifs en confiant aux collectivités la responsabilité de mesures qui doivent être prises actuellement réglementairement (jusqu'au décret) voire par la loi et pour permettre d'expérimenter des dispositifs dans certains domaines des politiques publiques.

La CGT dénonce le fait qu'aucun bilan des réformes précédentes n'ait été fait et une perte de sens même du service public. C'est une véritable modification de la nature de l'État, et donc de son action, au profit d'un niveau local



©AdobeStock



lation et asseoir un pouvoir politique, mais dans le même temps, attirer des financements pour aménager le territoire. En favorisant l'ouverture à des investissements d'acteurs multiples et notamment privés, la recherche de profit ne pourra que nuire à la quantité et à la qualité des services rendus. Les territoires « riches » attireront plus de résidents et donc de recettes, mais aussi de concentration, de nuisances qui impacteront l'environnement et les territoires pauvres se verront pris dans un cercle vicieux de paupérisation et d'exclusion.

Paradoxalement, si on constate un renforcement de l'autorité des préfets on ne peut que déplorer un affaiblissement volontaire des services territoriaux de l'État (départementaux et régionaux) qui ont à cœur les missions de services publics et qui ont l'expertise nécessaire. Les établissements publics et les agences dont les ressources, notamment les subventions de fonctionnement, diminuent au profit de ressources propres se replient sur la marchandisation des services.

En bout de ligne, pour répondre au besoin de rentabilité, ce sont les salariés qui sont mis en concurrence entre employeurs (État, territoriale, privés) au sein des territoires et entre les territoires (communes, EPCI, départements, Métropoles, régions, entreprises...). Les pressions sont mises sur les effectifs, les rémunérations et les garanties collectives. Tous les salariés sont confrontés à la même logique de libéralisation du marché. Et les usagers sont considérés comme des clients et non plus comme des usagers qui devront par leur participation directe au tarif ou par la fiscalité locale compenser le manque d'investissements publics.

■ PEUX-TU DÉCLINER LES CONSÉQUENCES PAR EXEMPLE DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT ?

L'ouverture à la concurrence dans les transports fait rage. La loi 3 DS veut accélérer et faciliter cette ouverture du marché des transports urbains, du rail

Les filiales s'affrontent pour gagner les offres de marchés des autorités organisatrices de la mobilité

soi-disant plus « proche », plus « agile », plus « flexible ». C'est un renforcement du rôle des territoires, essentiellement au service du Capital avec une accélération de la rupture d'égalité de traitement, une mise en concurrence des territoires et des populations en fonction des choix politiques, des moyens de chaque collectivité, une mise à mal de la démocratie citoyenne et sociale. Pour exemple: mise en place autoritaire, amoindrissement du rôle du Parlement, pas de débat public, information des organisations syndicales sans négociation, pas de consultation des instances représentatives élues des personnels de l'État et des collectivités territoriales.

■ EN QUOI CETTE LOI REPRÉSENTE-T-ELLE UN VÉRITABLE CHANGEMENT DE PARADIGME AU-DELÀ DU CHAMP DE L'ÉTAT ?

Cette loi ouvre la voie à la rupture d'égalité de traitement sur tout le territoire national. En favorisant l'autonomisation des collectivités territoriales, celles-ci vont se livrer une concurrence féroce. Seulement ce combat aura deux objectifs qui ne pourront à terme que se confronter: être attractif pour la popu-

et des routes. Elle permet aux départements et aux régions par expérimentation de récupérer la quasi-totalité des réseaux, avec à terme une privatisation rampante en incluant les personnels et les équipements. Alors que les infrastructures de transport doivent être appréhendées comme un tout au service des usagers de tous les territoires, la logique de cohérence nationale qui fournit un accès égalitaire à la route et aux transports est en danger. La privatisation des autoroutes, les politiques de tarification des entreprises — dont la RATP et la SNCF devenues de véritables multinationales à but lucratif — en sont un exemple.

Alors que les sociétés concessionnaires d'autoroute (SCA) se remplissent les poches à grands coups de dividendes, les hausses successives des prix des péages excluent certains usagers du réseau routier structurant. Dans le même temps, le réseau secondaire se dégrade faute de moyens. En train, les tarifs peuvent aller du simple au double ou triple en fonction du jour, de l'heure et de la destination; ceux qui n'ont pas les moyens sur les services classiques sont orientés vers des offres moins-disantes dites *low cost*. Les filiales s'affrontent pour gagner les offres de marchés des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) notamment les métropoles et les régions qui divisent les réseaux en lots parfois sur un même trajet. La sous-traitance de la maintenance ou de la vente des billets génèrent des dysfonctionnements. Les dessertes dans les transports urbains collent de plus en plus aux rentabilités locales. Pourtant une ligne de train ou une route ne s'arrête pas à la limite d'un département, d'une métropole, d'une région? Comment gérer des réseaux correctement et à égalité avec autant d'acteurs disparates? Alors que certaines collectivités affichent la gratuité des transports, la vraie question est plutôt qui finance? Le capital est déjà en train de répondre à cette question « grâce à la loi 3DS les profits se feront sur le dos des salariés impacté par le dumping social et sur celui des clients payeurs ». Les dénonciations d'accord sur les conventions collectives se multiplient localement et les garanties collectives sont attaquées. L'annonce par le président-candidat Macron pour reculer l'âge légal du départ en retraite et la suppression des régimes spéciaux en est un exemple.

En tout état de cause, la cohérence et la qualité de l'aménagement du territoire national ne peuvent se concevoir comme étant la somme d'intérêts économiques territoriaux sous le prisme de la mise en concurrence. ♦

Compte rendu du CSFPE du 29 mars

1. PROJET DE DÉCRET RELATIF AUX ÉVALUATIONS PRÉVUES PAR L'ARTICLE 3 DE L'ORDONNANCE 2021-702 DU 2 JUIN 2021 PORTANT RÉFORME DE L'ENCADREMENT SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

Introduction de la ministre :

Dans une présentation liminaire, la ministre a rappelé sa volonté de mettre en œuvre la réforme de la haute Fonction publique le plus rapidement possible, considérant qu'il y a une urgence à répondre à une attente des personnels concernés.

Amélie de Montchalin a rappelé la volonté du gouvernement de boucler cette réforme avant la fin du quinquennat.

La ministre a clairement assumé que l'objectif de la réforme était de faire passer la haute Fonction publique d'une logique de corps à une logique de cadre d'emploi.

Le texte doit s'appliquer à l'ensemble de l'encadrement de l'état, pas seulement aux administrateurs de l'État.

La CFDT signale des difficultés sur la convergence indemnitaire dans les filières administratives. Demande d'un dialogue social basé sur la transparence avec une présentation systématique des lignes directrices de gestion dans les CT ministériels et dans les futurs CSA. La CFDT a annoncé d'emblée qu'elle se prononcerait favorablement sur les lignes directrices de gestion interministérielle qui sont présentées à ce CSFPE.

Solidaires a rappelé son opposition à la mise en place de la réforme de l'encadrement supérieur de l'État. Solidaires considère que cette réforme est complémentaire à la loi de transformation de la Fonction publique, elle pointe le danger des allers-retours entre la haute Fonction publique et le secteur privé qui risque de créer des conflits d'intérêts et dénonce la banalisation de la contractualisation des emplois de hauts fonctionnaires.

Le premier projet de décret examiné est une transcription de dispositifs prévus dans l'ordonnance du 2 juin 2021 sur la réforme de l'encadrement supérieur de la Fonction publique de l'État.

FO a réaffirmé son opposition à la réforme de la haute Fonction publique qui opère dans les faits un glissement d'une Fonction publique de carrière vers une Fonction publique d'emploi. FO craint

que ce dispositif d'évaluation puisse être étendu au reste de la Fonction publique et annonce en cohérence avec cette position un vote contre le texte.

La FSU considère que le dispositif d'évaluation opposée est un outil managérial qui va se superposer notamment aux entretiens professionnels et qui sera préjudiciable aux personnels.

La CFDT déclare que ce texte sur l'évaluation est un immense progrès pour les personnels et elle réaffirme sa volonté de se prononcer pour le texte.

CGT — Il nous faut rappeler en préalable que sur le fond, la CGT s'est prononcée contre la mise en place de cette ordonnance qui est, pour nous, un dispositif qui vise à « fonctionnaliser » des missions essentielles de la haute Fonction publique ainsi que les agents qui en ont la charge, opérant de facto, un glissement de la Fonction publique de carrière vers une Fonction publique d'emplois.

Nous considérons, entre autres, que cette ordonnance est une remise en cause de l'indépendance et de l'impartialité des fonctionnaires que notre organisation syndicale défend et qui sont encore inscrites dans le Statut général.

En ce qui concerne le texte qui nous est présenté à ce CSFPE, il est à noter que la neutralité de cette instance d'évaluation n'est pas vraiment garantie compte tenu notamment des faibles effectifs concernés, ce qui est pour nous un problème sérieux.

En outre, ni l'ordonnance ni le projet de décret ne garantissent que l'agent soit associé à son évaluation. Dans son article 5, le projet de décret donne seulement à l'agent la possibilité d'effectuer des observations sur les recommandations du comité, ce qui est notoirement insuffisant.

Pour toutes ces raisons, nous n'avons pas déposé d'amendement et nous allons nous prononcer contre ce texte.

La CGC n'était pas présente à ce CSFPE.

Les votes sur le texte sur l'évaluation de la haute Fonction publique se sont répartis de la façon suivante :

Pour : UNSA, CFDT,
Contre : FO, FSU, CGT, Solidaires.



2. LIGNES DIRECTRICES DE GESTION INTERMINISTÉRIELLES POUR L'ENCADREMENT SUPÉRIEUR DE L'ÉTAT

FO: il s'agit de la mise en œuvre concrète de la réforme de la haute Fonction publique avec laquelle ils sont en désaccord, FO annonce son intention de voter contre le texte.

FSU: ce texte met en avant une logique d'emplois et prévoit de faciliter les passages du public au privé et vice versa. La FSU est opposée à cette vision de la Fonction publique et se prononcera contre le texte présenté.

UNSA: apprécie la mise en place de ces lignes directrices de gestion qui représente une amélioration du dialogue social et proposera des amendements pour faire évoluer positivement le texte.

CFDT: favorable texte qui est déjà très abouti, c'est la raison pour laquelle la CFDT n'a proposé que peu d'amendements.

CGT: En préalable, la mise en place des lignes directrices de gestion accompagne la loi de transformation de la Fonction publique dont nous revendiquons toujours l'abrogation.

Ce rappel étant fait, plusieurs points ont attiré notre attention :

Le texte met en avant « la capacité d'initiative et la prise de risque doivent être valorisées par l'État ». Nous considérons qu'une telle formulation est inappropriée au sein de la Fonction publique ou nous n'attendons pas des cadres supérieurs qu'ils prennent des risques avec des conséquences potentiellement néfastes pour le service public, la dépense publique ou les agents.

Sur la mobilité d'environnement professionnel servant à apprécier les compétences, si nous pouvons comprendre l'existence de passerelles vers des secteurs privés à but non lucratif, nous sommes opposés aux allers-retours vers le privé au sens large. Les objectifs de rentabilité inhérents au secteur privé sont bien éloignés du rôle et des missions d'encadrement des services publics.

Nous notons aussi à la fin du texte sur la typologie des programmes: qu'il est



©AdobeStock

question de programmes interministériels destinés aux cadres ayant vocation à occuper à court terme un premier emploi de direction, nous constatons et nous regrettons que les critères du sens du service public ne soient pas pris en compte, pour la CGT il faut une démarche transparente garantissant l'égalité d'accès aux postes de la haute Fonction publique, afin d'exclure toute forme de clientélisme.

Nous rappelons notre réticence au recrutement de contractuels sur des emplois d'encadrement supérieur et nous sommes opposés au principe du conditionnement des mobilités comme prérequis pour les promotions de grade comme « critère primordial » pour les promotions dans certains corps qui risquent d'aggraver les inégalités femmes/hommes.

En d'autres termes, la CGT ne va pas accompagner la mise en place d'une réforme qui met en avant un principe de fonctionnalisation des emplois qui pourrait être facilement transposée plus largement dans d'autres secteurs de la Fonction publique.

Solidaires: rappelle aussi qu'elle demande l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique et constate que les dispositifs qui ont été mis en place pourraient aboutir à un assujettissement de la haute Fonction publique à des intérêts privés. Il s'agit d'une remise en cause inacceptable du statut général des fonctionnaires.

Les amendements sur le texte sont en annexe du compte rendu.

Votes sur le texte sur les lignes directrices de gestion interministérielle :

Pour: UNSA, CFDT, Contre: FO, FSU, CGT, Solidaires.

En fin de séance, la FSU a demandé à la ministre de répondre au courrier que lui ont adressé trois organisations (la FSU, la CGT et Solidaires) pour dénoncer le fait que nos organisations représentatives ont été écartées du conseil d'administration de l'INSP et pour lui demander quels critères de représentativité avaient été mis en place pour parvenir à un tel résultat. ♦



Plus forts, plus déterminés, plus combatifs dans l'unité

Le 24 mars des milliers de retraité·es se sont rassemblé·es et ont manifesté dans les régions et départements.

Plus nombreux que le 2 décembre à Paris, 40 000 retraités sont venus crier leur colère et leur détermination à gagner sur leurs revendications: l'augmentation des pensions de retraite de base et complémentaire avec 300 euros immédiatement, un accès pour tous à la santé, une Sécurité sociale intégrale qui couvre tous les aléas de la vie et des services publics de proximité avec du personnel en nombre et qualifié.

Les retraités subissent de plein fouet l'explosion des prix de l'énergie, du gaz, du pétrole, de la nourriture, des transports, des mutuelles, de la santé et de tous les produits de première nécessité et sont contraints à des privations drastiques sur tout ce qui fait leur quotidien y compris se soigner.

Loin de répondre à leurs exigences, la situation s'aggrave encore quand année après année la revalorisation des pensions de bases et retraites complémentaires est nettement inférieure à la hausse des prix.

Une spirale qui entraîne nombre de retraités vers la pauvreté et en particulier les petites pensions majoritairement pour les femmes.

Les retraités ont exprimé ce 24 mars leur indignation face au mépris du gouvernement et du patronat et leurs exigences de voir enfin pris en compte leurs revendications.

De plus en plus nombreux à montrer leur détermination, ils crient leur colère face à une inflation galopante, à la spéculation sur les produits de première nécessité et l'arrogance des milliards engrangés par les grands groupes et les grandes familles.

Oui, l'argent existe, le gouvernement a trouvé 400 milliards pour aider les entreprises et les réserves de l'AGIRC-ARRCO atteignent aujourd'hui 69 milliards,

Oui, augmenter les retraites et pensions, c'est une exigence et c'est possible,

Oui, avoir des services publics de proximité, c'est une exigence en zone rurale comme en zone urbaine, c'est un besoin,

Oui, garder et améliorer une Sécurité sociale intégrale, des services de soins de proximité, c'est une exigence, c'est une nécessité.

Les retraité·es disent stop au mépris et au cynisme de ce gouvernement.

D'ores et déjà, les premiers résultats de la consultation nationale de l'UCR-CGT avec ces organisations sur les besoins des retraités, renforce et confirme qu'il y a une exigence forte pour l'augmentation des pensions.

Les retraités mettent au cœur de cette campagne électorale leurs exigences sociales comme enjeux de société: bien vivre sa retraite.

Ce 24 mars, les retraités ont aussi pu exprimer leur soutien au peuple ukrainien et au peuple russe, et exiger la Paix entre les peuples.

PLAN SANTÉ AU TRAVAIL (PST)

Aucune ambition

Le 14 mars avait lieu la réunion conclusive sur le premier plan santé-travail dans la Fonction publique. Cette réunion s'est déroulée en présence de la ministre de la transformation de la Fonction publique et de la députée Lecocq qui avait rendu un rapport sur le sujet avec Madame Coton et Monsieur Verdier. Nous avons travaillé une déclaration et un communiqué de presse commun avec la FSU, FO Fonction publique et Solidaires car nous ne pouvions cautionner cette opération de communication sur un plan santé travail dénué de toute ambition.

Nous constatons que les politiques mises en place depuis des décennies vont à l'encontre d'une implantation au plus près de la population. Les restructurations successives, fermetures de services, de lits, manque de moyens humains et matériels, transformations des missions et pilotage par l'évaluation... dégradent les conditions de travail des agents. Cela impacte fortement leur santé, physique, mentale et sociale.

POLITIQUE GADGET

Nous le savons, le bien-être est la pierre angulaire de la santé au tra-

vail et de la prévention médicale, mais également le meilleur critère pour un service public de haut niveau pour la population. Avec ce « plan », nous en sommes loin!

En effet, comment élaborer une réelle politique de santé-travail en n'y consacrant aucun moyen? Il s'agit surtout d'une succession de guides, kits et, au mieux, formations pour un certain nombre d'agents.

Comment le Gouvernement peut-il proposer un plan santé-travail alors qu'il supprime les CHSCT, les remplaçant par des formations spécialisées, actant de fait un recul de la représentation des personnels et une baisse de moyens qui font que nos représentants rencontreront les pires difficultés à se rendre sur le terrain? Que les poli-

tiques publiques maltraitent les agents autant par le manque de moyens que par le contenu des réformes qui font perdre le sens de l'activité et par les principes de management qui y sont associés.

Pourtant certaines mesures contenues dans le rapport cité ci-dessus auraient pu inciter davantage les employeurs à respecter ne serait-ce que la réglementation. Lors des différentes crises tant économiques (2008), que sanitaires, les gouvernements, successifs, les élu-es ont réaffirmé le besoin d'une Fonction publique présente sur le territoire. Il ne s'agissait que de parole pour plaire à la population, car pour ce plan, aucun bilan n'a été tiré de la crise sanitaire que nous continuons de traverser, tout est resté à l'état de discours!

La présence de la ministre, alors qu'elle n'a mis aucun moyen sur ce plan n'était que de la poudre aux yeux alors

Comment élaborer une réelle politique de santé-travail en n'y consacrant aucun moyen ?

que le mal est profond depuis des années. Depuis le début de cette concertation nous avons pourtant été force de proposition ainsi que les autres organisations syndicales, nous avons demandé qu'en préalable la législation en santé-travail soit respectée. Le document unique d'évaluation des risques professionnels est obligatoire depuis plus de vingt ans ainsi que sa révision annuelle or, une très faible quantité d'administration en possède un. Comment lutter contre les risques s'ils ne sont pas identifiés?

FIN DES CHSCT

Avec la Loi du 6 août 2019, ce gouvernement a exprimé la volonté inverse, comment peut-on parler de Santé-travail quand les CHSCT disparaissent, nous avons du mal à comprendre la logique de *Formations spécialisées santé sécurité au travail* sous la coupe de leur président et uniquement dans les établissements, collectivités de moins de 200 agents.

De plus, nous voyons que pour un grand nombre de candidats à l'élection présidentielle nous ne sommes que dépenses publiques, que les fonctionnaires ne sont que des privilégiés, et qu'il faut en réduire le nombre. C'est déjà fait partout dans les trois versants de la Fonction publique et ce, depuis des années.

Ce Plan Santé travail peut sembler ambitieux, à la lecture du préambule cependant le contenu est très loin d'être à la hauteur des enjeux de santé et de prévention pour tous les agents publics.

Par contre, cela correspond bel et bien à un affichage d'une prise en compte des agents publics, de leur santé et de sa prévention pour la fin de mandature de ce gouvernement.

La CGT Fonction publique interpelle la ministre depuis des mois sur le besoin d'un plan santé-travail ambitieux, répondant aux enjeux de prévention, mais pour ça il faut une volonté politique réelle afin d'avoir une Fonction publique forte de qualité et au service de toute la population. ♦





Retour sur le webinaire du 25 mars

ÉLECTIONS



Baptiste Talbot, CGT Fonction publique ; Frédéric Birobent, CEC, pilote du collectif confédéral élections FP ; Céline Verzeletti, co secrétaire générale UFSE-CGT, bureau confédéral ; Jean-Robert Szklarz, secrétaire UFSE-CGT, animateur du pôle vie syndicale.

Lien webinaire



La campagne confédérale pour les élections de décembre 2022 a été officiellement lancée avec un *Webinaire géant* le 25 mars. Ouvert à toutes les organisations de la CGT concernées par cette campagne électorale, il a rassemblé plusieurs centaines de camarades. Ceux-ci ont pu, après une introduction du secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, écouter douze membres du collectif confédéral chargés de ces élections. Ils ont présenté la conception élaborée par le collectif pour favoriser le plus large investissement des organisations dans cette campagne. Le *Webinaire* a ainsi permis de décrire le nouveau cadre de ces élections après l'adoption de la loi de transformation de la Fonction publique de 2019, le contexte politique et revendicatif dans lequel elles se dérouleront, les enjeux qu'elles revêtent pour la CGT dans les trois versants de la Fonction publique, mais aussi pour toute la CGT.

Lors du *Webinaire* il a aussi été présenté la démarche concrète de la campagne, exemples de ciblage d'établissements, de collectivités ou d'administrations à forts enjeux, et des méthodes pour favoriser la participation et le vote CGT des électeurs, titulaires ou contractuels des trois versants. Le *Webinaire* a aussi permis d'exposer le contenu du plan de communication et de financement de la campagne. Il a enfin insisté en conclusion sur l'importance de constitution de collectifs chargés des élections dans chaque Union départementale et d'y organiser des journées de lancement de la campagne réunissant les militants et syndiqués de toute la Fonction publique.

Le *Webinaire* ainsi qu'un diaporama plus détaillé ayant servi à son organisation sera mis à disposition des organisations. De plus, un autre diaporama destiné aux journées de lancement par les Unions départementales sera aussi envoyé à celles-ci courant du mois d'avril.

Dans cette première étape de la campagne, les organisations de l'UFSE — comme beaucoup s'y consacrent déjà — doivent travailler à la recherche de candidats afin de constituer, avant l'été, la base des listes électorales CGT partout et pour toutes les instances représentatives du personnel.

MATÉRIEL À DISPOSITION

Toujours dans cette période, l'UFSE travaille pour mettre à disposition de ses organisations différents matériels dans les semaines à venir. Ainsi, un diaporama, accompagné d'un guide des élections, permettra aux sections, aux syndicats et aux unions de syndicats d'organiser des journées d'étude pour leurs militants. Ces journées visent à faciliter la recherche des candidats, à fournir les arguments pour celle-ci et à permettre une meilleure appréhension par tous des enjeux et des objectifs de la CGT pour ce scrutin. Des affiches, des vidéos et des expressions écrites sur les principaux thèmes revendicatifs que défendra la CGT seront proposées pour sensibiliser massivement les électeurs.

Plusieurs réunions préparatoires aux élections ont eu lieu sous l'égide de l'UFSE. Ainsi lors du Conseil national de mars où le responsable de la confédération en charge des élections a pu présenter la démarche exposée lors du

Webinaire. Mais aussi lors d'une réunion de la branche d'activité revendicative des Directions départementales interministérielles lors de laquelle, s'appuyant sur la réussite pour la CGT des récentes élections dans leur champ, plusieurs décisions ont été prises pour le futur scrutin avec l'ambition de progresser encore. Des réunions sont aussi organisées entre militants de l'État dans les départements, par exemple en Moselle fin mars, où ils ont décidé de plusieurs initiatives, de rencontres avec les agents. En ciblant les restaurants administratifs, ils toucheront, ensemble, quel que soit leur secteur professionnel des agents de tous les services de l'État.

STRUCTURER LES COLLECTIFS

L'UFSE invite ses organisations et leurs militants à se rencontrer dans le cadre de leurs Unions départementales pour participer à la création des collectifs pour décider ensemble de plans de travail pour organiser au mieux la rencontre et les échanges avec les agents de la Fonction publique dès à présent. Le contexte des élections politiques n'enlève rien, bien au contraire, à la nécessité d'élever le niveau des luttes et d'y faire valoir les légitimes revendications. Plusieurs secteurs professionnels comme les douaniers, les agents du ministère du travail, les travailleurs sociaux, et d'autres encore ont montré ces dernières semaines avec leurs mobilisations réussies que la meilleure des campagnes électorales pour la CGT est d'être à l'initiative et au cœur des actions. ♦



©AdobeStock

CN DES 15 ET 16 MARS 2022

Branches d'activités revendicatives, collectifs et pôles UFSE

Pour une organisation matricielle efficiente

La CE du 3 février a consacré un temps d'échange important et a acté la mise en place de pôles et de collectifs. Le conseil national des 15 et 16 mars a adopté la constitution de neuf branches d'activité revendicative (BAR).

Les collectifs et les BAR s'appuieront sur les pôles et vice versa pour :

- Travailler sur les différentes thématiques,
- Élaborer des outils à destination des orgas,
- Nourrir la réflexion au sein de nos instances de direction,
- Alimenter les apports et propositions revendicatives que la CGT portera en CSFPE, CCFP et autres réunions institutionnelles.

Certains domaines revendicatifs sont déjà couverts ou peuvent l'être par l'activité CGT Fonction publique et par les collectifs confédéraux. Il faudra donc veiller à un travail transversal à tous les niveaux.

ORGANISATION EN PÔLES DE L'UFSE

Les pôles revendicatifs permettent de clarifier les secteurs d'activité de l'UFSE comme leur déclinaison au sein du bureau. Ils participent à créer le lien et le suivi avec la CE/CFC et le Conseil national.

PÔLE REVENDICATIF

Animé/piloté par Patrick Désiré et Dominique Duhamel

Composé d'un pilote de chaque BAR et de certains collectifs (pour la cohé-

rence), il assure la coordination et transversalité des dossiers traités et des BAR. Il assure le soutien à l'activité des BAR et il présente au Bureau un bilan de leur fonctionnement avant les débats en CE et CN.

PÔLE VIE SYNDICALE

Animé/piloté par Jean-Robert Szklarz et Valérie Renault.

Il couvre les questions de qualité de vie syndicale, de syndicalisation et déploiement, de mise en place des collectifs territoriaux de l'UFSE, de droits et moyens syndicaux, de suivi COGITIEL, de politique des cadres et de formation syndicale. Il assure un suivi et rôle spécifiques de l'UFSE pour les organisations affiliées directs. Il s'appuie pour cela sur le Collectif Vie syndicale.

PÔLE JURIDIQUE

Animé/piloté par Delphine Colin.

Il est en charge des recours, veille juridique, analyse des textes, travail avec DLAJ confédéral et les 2 autres versants.

PÔLE FINANCIER

Animé/piloté par Véronique Mao.

Il recouvre la politique financière, la comptabilité et les liens avec la CFC. Il est chargé de l'organisation pratique des instances, congrès, manifs et autre.

PÔLE DDI — DRI — OTE

Animé/piloté par Olivier Miffred.

Il anime la BAR Directions départementales et régionales interministérielles (DDI-DRI) et Organisation territoriale de l'État (OTE), il est chargé des activités institutionnelles, CTC Central et CHSCT des DDI, des relations avec les organisations et de la mise en œuvre des USDI en lien avec le pôle vie syndicale.

PÔLE COMMUNICATION

Piloté par Nicolas Baille

Il recouvre les réseaux sociaux et site, vidéos et films..., le journal animé par un comité de rédaction, le maquetage des publications, le lancement des campagnes, etc.

LES COLLECTIFS DE LA DIRECTION

Tous les collectifs ont été reconduits, certains n'ayant d'ailleurs pas interrompu leurs travaux compte tenu de l'actualité revendicative et syndicale :

• Trois collectifs statutaires :

- Collectif Retraités ;
- Collectif Cadres ;
- Collectif Femmes mixité (cf. la Charte égalité femmes/hommes de la CGT) ;

• D'autres collectifs décidés par notre orientation.

- Collectif vie syndicale ;
- Collectif formation syndicale ;
- Collectif Europe et international ;
- Collectif (CGT Fonction publique) des originaires outre-mer.

**LES BRANCHES D'ACTIVITÉS
REVENDICATIVES**

L'article 3 des statuts de l'UFSE-CGT énonce que « Pour répondre à des besoins particuliers ou des questions propres à certaines missions transversales, elle peut créer en son sein des branches d'activités revendicatives, chargées de coordonner la réflexion et d'émettre des propositions. Le périmètre d'une BAR ne peut être identique à celui d'une fédération dans le champ de l'État. »

Le Conseil national des 15 et 16 mars a adopté les neuf BAR suivantes :

- BAR DDI/DRI/OTE, liens institutionnels et liens avec les USDI;
- BAR discriminations et libertés syndicales, démocratie et libertés publiques ;
- BAR travail, santé, handicap, télétravail;
- BAR ouvriers d'État ;
- BAR précarité, non titulaire;
- BAR protection sociale (obligatoire et complémentaire), retraite et assurance chômage.
- BAR action sociale ;
- BAR questions statutaires/droits et garanties (carrières, rémunérations, temps de travail...).

Les BAR doivent permettre d'approfondir des enjeux revendicatifs et notamment, de mettre en œuvre la décision de notre dernier congrès, de créer ou de mettre à jour nos repères revendicatifs en cohérence avec ceux de la CGT FP de 2018 et ceux de la confédération, d'élaborer des outils d'expertise et revendicatifs afin de nourrir la réflexion des instances de directions et à destination des organisations.

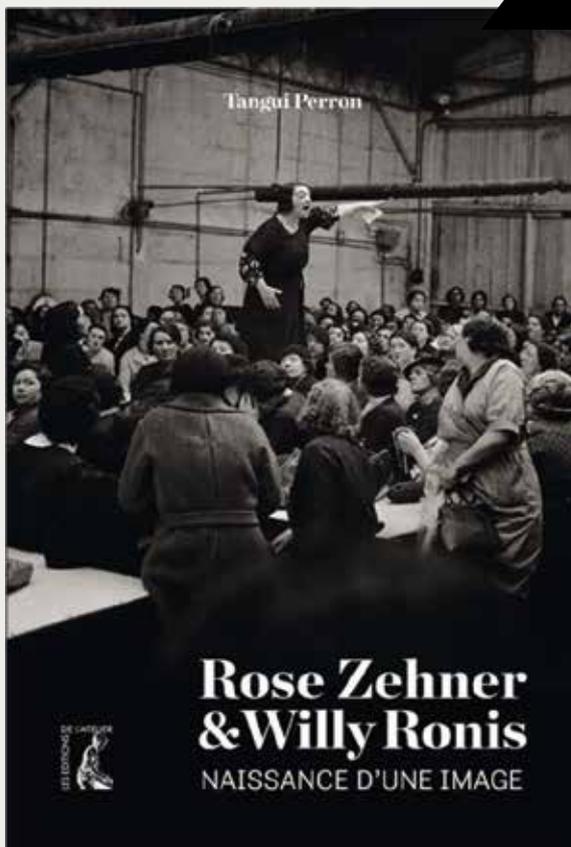
**COMPOSITION ET
FONCTIONNEMENT DES BAR ET
COLLECTIFS**

Les BAR et collectifs, doivent rester des outils souples composés d'un nombre raisonnable de membres de la CE-CFC et des organisations de l'UFSE. Ils sont co-pilotés par deux camarades, du Bureau et de la CE et/ou de nos orgas, qui en assurent l'animation et la préparation. Les comptes-rendus des travaux sont faits à la CE et aux organisations.

À l'issue du Conseil national, un appel à candidature a été envoyé à la CE/CFC et à nos organisations.

La prochaine étape sera d'élaborer lors de la prochaine réunion de chaque BAR et collectif une feuille de route pour le mandat à venir qui s'appuiera sur les objectifs du document d'orientation. Elles seront ensuite proposées au vote de la CE.

Un point d'étape des candidatures reçues sera fait à la CE du 7 avril, l'objectif étant de poursuivre et d'engager rapidement nos travaux sur tous les axes revendicatifs et de vie syndicale. ♦



Historien, **Tanguy PERRON** est spécialiste des rapports entre mouvement ouvrier et cinéma, chercheur associé au Centre d'histoire sociale et des mondes contemporains (Paris I et CNRS) et correspondant du Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social (Le Maitron). Chargé du patrimoine audiovisuel au sein de l'association Périphérie, il poursuit un travail d'éducation populaire et de programmation, majoritairement en Seine-Saint-Denis. Il est par ailleurs l'auteur de *Le Cinéma en Bretagne* (Éditions Palantines, 2006) a dirigé *L'Écran rouge, syndicalisme et cinéma de Gabin à Belmondo* (2018) aux éditions de l'Atelier.

Au printemps 1938, lors des grèves chez Citroën, le photographe Willy Ronis réalise un reportage pour le magazine *Regards* dans l'usine Javel à Paris. Il prend en photo Rose Zehner, militante et ouvrière, alors qu'elle harangue une foule de camarades. Mais il ne confie pas cette photographie à la rédaction du journal et l'oublie.

Ce n'est qu'en 1980 que Willy Ronis, parcourant ses archives, retrouve ce cliché. L'année suivante, *L'Humanité* le publie; l'image se met alors à circuler dans la presse et arrive sous les yeux de Rose Zehner. Celle-ci entre en relation avec le photographe, tandis que le grand public découvre une photographie qui, quarante ans après, va faire de Rose une figure de

la lutte et du féminisme ouvriers.

Des grandes grèves de 1938 à la naissance d'une figure iconique en 1980, de Willy Ronis à Rose Zehner, Tanguy Perron raconte l'histoire singulière de cette célèbre photographie longtemps oubliée.

Accompagnée dans cet ouvrage d'une vingtaine d'autres clichés de Willy Ronis, la photo de Rose Zehner est le point de départ d'une enquête pour comprendre l'origine et le destin d'une image. L'auteur reconstitue un contexte politique, social et culturel, et retrace les parcours d'une militante et d'un photographe engagé qui, chacun à leur manière, ont écrit un morceau de notre histoire. ♦

EAN / ISBN :
9782708253841
112 pages
PARUTION :
17-02-2022
16,00 € TTC



Par 24images — Travail personnel, CC

COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

**Bien assurer
mon CSE,
c'est essentiel.**



Assureur de près de 10 000 structures ⁽¹⁾, la Macif est l'assureur privilégié des Comités Sociaux et Économiques.

En assurant votre CSE à la Macif, vous bénéficiez :

- d'un accompagnement personnalisé avec un réseau de conseillers spécialisés dédié à votre écoute
- de garanties adaptées au fonctionnement et aux activités de votre CSE : la responsabilité civile et l'assurance des biens⁽²⁾
- d'avantages pour les salariés bénéficiaires de votre CSE⁽³⁾

► N°Cristal 09 69 39 49 55

APPEL NON SURTAXE

**macif.fr / rubrique « Associations et CSE »
ou par mail cse@macif.fr**



Essentiel pour moi

(1) Au 31 décembre 2019.

(2) Dans les conditions et limites fixées au contrat Multigarantie Activités Sociales Comité d'entreprise souscrit.

(3) Offre soumise à conditions valables en 2021, réservée aux salariés bénéficiaires d'un CSE ayant signé un PACTE CSE en 2021.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.